CRI Nº3 (2022-2023)

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

28 SEPTEMBRE 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	5
2	Cour constitutionnelle	5
3	Questions écrites (Article 81 du règlement)	
4	Constitution d'une assemblée	5
5	Dépôts	5
6	Approbation de l'ordre du jour	6
7	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	6
	7.1 Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre- président, intitulée «Discours du ministre-président à l'occasion de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	. 6
	7.2 Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Relations entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Italie à la suite de la domination de l'extrême droite aux élections législatives»	. 7
	7.3 Question de M. Matteo Segers à M. Frédéric Daerden, vice- président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie- Bruxelles Enseignement, intitulée «Soutien aux secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la crise énergétique»	. 9
	7.4 Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice- président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie- Bruxelles Enseignement, intitulée «Déclarations du ministre du Budget à propos des factures des écoles»	. 9
	7.5 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice- présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan d'économies aux Éditions de l'Avenir»	12
	7.6 Question de Mme Fadila Laanan à Mme Bénédicte Linard, vice- présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée « Théâtres et lieux culturels: comment passeront-ils l'hiver?»	13

7.7	Question de Mme Diana Nikolic à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulées «Fusion de l'hôpital du Sart-Tilman avec celui de la Citadelle de Liège»	.14
7.8	Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulées «Défense de la formation à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) à l'université»	16
7.9	Question de M. Benoit Dispa à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulées «Formation initiale des médecins à la pratique de l'IVG dans de bonnes conditions»	16
7.10	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Déficit de stages pour les étudiants de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles».	.19
7.11	Question de Mme Rachel Sobry à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réflexion quant aux cours le mercredi après-midi en Flandre»	20
7.12	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Rencontre avec les organisations syndicales du personnel des écoles suite à leur action du 27 septembre»	21
Prise	en considération	23
-	et de décret portant diverses dispositions relatives aux sports, à l'aide à messe et à la jeunesse (doc. 432 (2020-2021) nºs 1 à 3)	i 23
9.1	Discussion générale	.23
9.2	Examen et vote des articles	.27
9.3	Vote nominatif sur l'ensemble	.28

8

9

CRI Nº3 (2022-2023)	(4)
	(-)

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	30
Annexe II: Cour constitutionnelle	31

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

- − La séance est ouverte à 14h00.
- Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.
- M. le président. Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d'excuser leur absence à la présente séance: Mmes Vandevoorde, Laffut et Groppi, ainsi que MM. Evrard et Crucke, pour raisons de santé; Mme Gahouchi et M. Antoine, en mission; M. Agache, pour raisons personnelles; M. Sahli, pour raisons familiales.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Constitution d'une assemblée

M. le président. – Nous avons été informés par son président de la constitution du Parlement de Wallonie en sa séance du 7 septembre 2022.

5 Dépôts

M. le président. — Nous avons reçu le projet de décret visant à soutenir l'engagement de jeunes travailleurs dans le cadre des politiques culturelles (doc. 437 (2022-2023) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

Nous avons également reçu le projet de décret relatif au parcours d'éducation culturelle et artistique (doc. 439 (2022-2023) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission conjointe de la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes et de la commission de l'Éducation.

6 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 22 septembre, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 28 septembre.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté. (Assentiment)

7 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

7.1 Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Discours du ministre-président à l'occasion de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Alda Greoli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, c'est la dernière fois que je siège en séance plénière dans ce beau Parlement. J'aimerais terminer mon mandat en revenant sur le discours que vous avez tenu hier, ainsi que sur l'excellente interview de la ministre Glatigny. Vous écouter fut un vrai bonheur pour ceux et celles qui, comme moi, sont heureux, conscients et fiers de siéger dans cette institution! Nous tenons à cette institution parce qu'elle rend des services fondamentaux à la population et assure un lien fort entre tous les francophones. Il s'agit, d'une part, d'offrir des services aux citoyens, néerlandophones ou francophones, dans des domaines tels que l'école, l'accueil de la petite enfance, la jeunesse et l'aide à la jeunesse et, d'autre part, de garantir l'existence d'un lien culturel fort. Je ne peux pas imaginer qu'à l'avenir culture wallonne et culture bruxelloise soient deux choses différentes.

Je voudrais vous entendre sur la mise en pratique de vos déclarations. Des rapports du Sénat font état de communautarisations et de régionalisations. Pourtant, à ma connaissance, très peu de travaux de réflexion existent, tout au plus quelques déclarations qui vont dans un sens ou dans un autre. Évoquons ici le président du PS qui, un jour, est contre toute réforme, le lendemain en faveur d'une réforme partielle. Quelles propositions sont-elles aujourd'hui à l'étude pour simplifier et consolider la vie de nos citoyens, comme vous l'avez évoqué dans votre discours hier?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. — Madame la Députée, je suis très heureux que vous ayez apprécié le discours que j'ai prononcé hier à l'occasion de la fête de notre Fédération. J'aurais toutefois aimé que les membres des Engagés soient davantage présents pour l'applaudir.

Il est vrai: tout est toujours question de proportionnalité. Plus sérieusement, vous m'interrogez sur les mesures concrètes que nous prenons. À ce propos, le niveau fédéral nous a demandé de mener un travail administratif avec nos administrations et sept groupes de travail, notamment de rédiger des fiches «compétences». Ces fiches doivent permettre d'analyser les points forts et les faiblesses de certaines compétences, de les mettre en œuvre et d'étudier les rapprochements qui pourraient être opérés. Entre-temps, le pouvoir fédéral a reçu

l'ensemble des fiches des groupes de travail réunis à de nombreuses reprises. Une synthèse sera disponible dans les semaines à venir.

Par ailleurs, les deux ministres chargés des Réformes institutionnelles ont lancé une plateforme destinée à permettre aux citoyens de s'exprimer au sujet de ces compétences et de l'avenir de notre pays. Là encore, une analyse sera bientôt disponible. Au niveau des compétences relevant de notre Fédération, outre les concertations régulières que nous organisons avec les autres gouvernements, le gouvernement de notre Fédération a lancé des travaux portant sur l'enseignement et l'alternance, car cette filière de l'alternance relève à la fois des Communautés et des Régions. L'objectif est de déterminer comment nous pouvons nous orienter vers une filière de l'alternance répondant à la fois aux problèmes de formation des stagiaires, jeunes et moins jeunes, et à ceux des entreprises.

Enfin, les partis politiques sont en effet en contact, même si, en tant que ministre-président d'un pouvoir exécutif, je n'entends pas m'immiscer dans les travaux et les relations existant entre différents partis francophones. Nous suivons de près l'évolution de la situation et chaque membre du gouvernement se fait également l'interprète des préoccupations de notre Fédération au sein de sa propre formation politique. Pour cette raison, j'ai fixé l'échéance à 2024 dans mon discours de ce mardi. Par conséquent, nous disposons de deux années pour travailler ensemble sur des projets concrets. J'espère que nous y parviendrons au-delà des clivages politiques et des clivages entre majorité et opposition.

Mme Alda Greoli (Les Engagés). — Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour les initiatives dont vous venez de faire l'inventaire. Étant donné la pratique du transfert de compétences et des réformes institutionnelles, je me permets de vous dire que cesdites réformes nous compliquent la vie et que nous perdons du temps qui n'est pas mis au service des projets de terrain, dans les écoles, les milieux d'accueil, la culture et les autres secteurs de la Communauté française.

Au moment où les budgets dédiés à la gestion des maisons de repos ont été transférés aux entités fédérées, certains ont cru qu'ils allaient pouvoir distribuer deux milliards d'euros en Région wallonne sans rien connaître au domaine de la sécurité sociale. Le pire est le temps nécessaire aux politiques pour comprendre les conséquences des décisions qu'ils prennent dans le cadre des réformes institutionnelles.

Je tiens ces propos sans donner de leçon à personne: en ces temps de crise, les citoyens ont besoin que l'on s'occupe de leurs problèmes plutôt que des problèmes institutionnels.

7.2 Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Relations entre la Fé-

dération Wallonie-Bruxelles et l'Italie à la suite de la domination de l'extrême droite aux élections législatives»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Ce lundi matin, nous nous sommes réveillés avec le bruit assourdissant des bottes de l'extrême droite, gagnante des élections législatives en Italie. Cette victoire de l'extrême droite nous fait extrêmement peur parce qu'elle correspond la glorification nostalgique du fascisme des années 1920 et qu'elle passe sous silence les années noires que l'Italie, puis l'Europe, ont vécues.

Nous sommes particulièrement inquiets parce qu'au-delà des déclarations des représentants de l'extrême droite italienne, ce sont les droits humains, les droits des femmes et, en particulier leur droit de recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), les droits des minorités, les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) et les droits des associations culturelles qui sont menacés.

Monsieur le Ministre-Président, quelle est la position de votre gouvernement face à la montée de l'extrême droite italienne qui pourrait se retrouver au pouvoir en s'alliant à la droite? Quelle est votre réaction? Quel signal avez-vous envoyé aux associations culturelles et sociales italiennes qui jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la citoyenneté? La Fédération Wallonie-Bruxelles a pris des engagements forts en matière de droits humains et de démocratie qu'il s'agit de préserver et défendre à l'extérieur. Nous avons tissé énormément de liens avec le monde associatif et culturel, ainsi qu'avec le monde universitaire italien. Comment comptez-vous les soutenir ? Comment envisagez-vous de renforcer nos partenariats dans ce pays?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. — Je suis évidemment préoccupé par les résultats des élections législatives en Italie et par leurs conséquences. Je nourris les mêmes inquiétudes pour la Suède. J'ai eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous devons être extrêmement attentifs et nous sommes en première ligne pour défendre nos valeurs, nos libertés, les droits fondamentaux, ainsi que les minorités. Au niveau européen, il existe des instruments combattant la violation des droits fondamentaux et des valeurs européennes. Ces mesures ont notamment été utilisées dans le cas de la Hongrie ou de la Pologne.

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas de délégation générale en Italie. Cependant, elle a des agents locaux, car notre coopération avec ce pays est, certes pas exclusivement, mais essentiellement culturelle, grâce à des manifestations qui y sont organisées et à la mobilité des artistes francophones. Il existe deux agents locaux à Milan et à Venise, avec qui nous sommes constamment en relation et avec qui nous collaborons régulièrement. Nous allons conforter ces relations.

À l'instar de ce que nous avons décidé conjointement avec le ministre-président de la Région wallonne pour la Hongrie, nous agirons à l'égard de l'Italie de manière différenciée selon qu'il s'agit des autorités publiques ou des acteurs de terrain. Il faut toujours distinguer les relations que nous entretenons avec les autorités de celles que nous avons avec les acteurs locaux que nous soutenons et avec qui nous travaillons, que ce soit dans le domaine culturel ou dans d'autres secteurs. Par conséquent, nous poursuivrons nos collaborations en Italie.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). — Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour ce discours sans équivoque. Après la Suède, l'Italie a fait le choix de l'extrême droite, ce qui ne manque pas de nous interpeller. Vous avez rappelé le rôle que l'Europe peut et doit jouer. Vous avez également rappelé nos nombreux liens avec l'Italie, qu'il s'agisse des échanges culturels et universitaires, ou de nos bonnes relations interparlementaires.

Plusieurs d'entre nous sont soit citoyens italiens soit d'origine italienne. Nous devons être vigilants face aux dangers qui menacent nos partenariats et nos collaborations. Ces liens doivent être renforcés et soutenus, comme vous comptez le faire. Il me semble très important que vous manifestiez cette volonté de manière évidente.

- 7.3 Question de M. Matteo Segers à M. Frédéric Daerden, viceprésident du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Soutien aux secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la crise énergétique»
- 7.4 Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Déclarations du ministre du Budget à propos des factures des écoles»

M. Matteo Segers (Ecolo). – Préserver la démocratie et former les citoyens de demain, c'est le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui, nous sommes touchés par une crise énergétique extrêmement grave. Tous les opérateurs de la Fédération en subissent les conséquences, du secteur de la petite enfance à la culture, en passant par le sport, la recherche, l'enseignement supérieur, l'enseignement obligatoire ou encore les relations internationales.

Nous devons agir à tous les niveaux et pour toutes les personnes, car nous ne pouvons pas nous permettre de perdre des corps intermédiaires à cause de la crise énergétique. Nous devons nous assurer que chaque opérateur engagé sur le terrain, qu'il s'agisse d'une crèche, d'une université, d'une école, d'un théâtre ou

d'un club sportif, puisse tenir face à cette crise. Nous devons le faire de deux façons: d'abord, assurer que les factures soient les plus allégées possibles afin de permettre aux opérateurs de poursuivre leur action; ensuite, garantir à ces opérateurs une transition la plus rapide possible, pour leur permettre d'être résilients et de ne pas devoir subir des factures énergétiques trop importantes dans les années à venir.

Monsieur le Ministre, avez-vous prévu d'effectuer une analyse par secteur, pour chaque opérateur, de manière transversale et sans hiérarchie? Comment construisez-vous les outils pour déterminer les secteurs qui sont touchés? Comment vous informez-vous de la réalité de la situation dans ces secteurs? Quels outils et quels cadastres utilisez-vous? Enfin, confirmez-vous que vous agissez sur deux plans: alléger la facture et rendre notre Fédération plus résiliente face aux factures énergétiques?

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, vous avez déclaré hier dans la presse, en réaction à la flambée des prix dans les écoles, que vous espériez que la crise énergétique ne durerait pas longtemps. Vous savez comme moi que cela ne sera pas le cas! Vous avez aussi dit qu'il fallait apporter une aide sans perdre le sens des responsabilités et sans creuser le déficit budgétaire. Or nous recevons de plus en plus de témoignages tels que celui de ce directeur d'école qui affirme que son fournisseur d'énergie lui a annoncé un supplément de 5 000 euros, quand bien même l'école avait des panneaux solaires pour l'électricité, et plus 10 000 euros pour le gaz – ce qui correspond à 15 000 euros supplémentaires par mois.

Les établissements scolaires ne pourront pas débourser de telles sommes et disposeront donc d'un budget moins élevé pour payer les membres du personnel, financer des travaux, aider les familles à acheter leur matériel, etc. C'est pourquoi il est envisagé de «bricoler», comme c'est déjà le cas actuellement; de porter des pulls, de mettre des boudins sous les portes, de diminuer la température dans les classes, peut-être même jusqu'à 18 degrés.

Dans votre intervention sur RTL info, vous avez aussi parlé de prêts, d'avances sur dotations et d'un éventuel fonds d'urgence. Sur Twitter, un chroniqueur de la RTBF a exprimé son désarroi en rappelant qu'il s'agissait d'écoles, d'endroits où se trouvaient des enfants. Il a raison: il est impossible d'imposer de telles conditions à des enfants. Déjà, chez eux, les parents hésitent à relancer le chauffage de peur de voir augmenter le montant de leur facture. Nous ne pouvons pas accepter que les enfants aient froid quand ils vont à l'école. Avez-vous progressé dans vos réflexions? Avez-vous pensé aux mesures précises qui permettront aux écoles de faire face à l'urgence?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Ce thème fondamental me préoccupe beaucoup. Il

est clair que nous vivons une crise sans précédent et que les différents secteurs de notre Fédération Wallonie-Bruxelles seront touchés. Dans le cadre des contacts que j'ai eus ces derniers temps, j'ai exprimé ma préoccupation, mais aussi souligné la complexité des situations, car ces dernières ne sont pas toutes identiques. Il nous faut réfléchir à des solutions adéquates — ce qui ne doit pas nous empêcher d'agir. Le conclave budgétaire aura lieu la semaine prochaine et ce sera le lieu d'en discuter.

Cette aide sera-t-elle linéaire? Non. Elle ne peut pas l'être, car, comme je l'ai déjà précisé, les situations ne sont pas les mêmes partout. À travers les médias que vous avez cités, j'ai évoqué plusieurs pistes possibles, mais il faut d'abord que les membres du gouvernement en discutent ensemble la semaine prochaine: les prêts à taux zéro, les avances, les fonds de solidarité...

Dans deux semaines, ce qui est court, j'aurai l'occasion de vous présenter nos propositions. Je suis convaincu, comme vous, qu'il faut aider nos secteurs. Parmi ceux-ci, l'enseignement notamment en aura bien besoin.

M. Matteo Segers (Ecolo). — Merci, Monsieur le Ministre du Budget de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles — ainsi, j'entends bien que vous agissiez sur l'ensemble des matières. Nous ne tolérerons pas, après la crise que nous avons vécue, de voir des théâtres, des clubs sportifs, des musées, des universités fermer parce qu'ils font face à des factures énergétiques trop importantes. Je crois que l'ensemble de ce Parlement se battra pour éviter un tel scénario. Il faut une analyse transversale de l'ensemble des champs, parce qu'aucun ne devra être abandonné ou mis sur le côté. Aucun! Je n'utilise pas, comme vous, le mot «notamment»: tous les champs dans les compétences de la Fédération doivent être analysés et il faut apporter à chacun des réponses.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, vous dites que les situations sont complexes et ne sont pas toutes identiques. En tout cas, une chose est sûre: tout le monde devra payer plus. Il faudra apporter des réponses.

Nous verrons ce qui sera décidé lors du conclave budgétaire, mais, jusqu'à présent, vous n'évoquez que la possibilité d'accorder des prêts et des avances aux écoles. Autrement dit, vous offrez aux écoles la possibilité de s'endetter et de reporter le problème. Elles seront responsables et devront rembourser.

Or vous pourriez prendre la responsabilité d'aller frapper à la porte de vos collègues travaillant à d'autres niveaux de pouvoir pour leur demander de faire baisser les prix et de faire payer les géants de l'énergie. 7.5 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan d'économies aux Éditions de l'Avenir»

M. Laurent Devin (PS). – Durant cette législature de toutes les crises, tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles vont encore subir une nouvelle crise de plein fouet. Nous avons lu ce matin dans la presse que les Éditions de l'Avenir (EDA) ont présenté un plan d'économies visant à épargner un million d'euros en 2023. En cause: la hausse du coût de l'énergie et la baisse des revenus publicitaires. Mis à mal depuis l'arrivée des GAFAN (Google, Apple, Facebook, Amazon, Netflix), nos médias font face à une concurrence déloyale du monde numérique.

Madame la Ministre, aviez-vous connaissance de la réflexion menée au sein des EDA? En avez-vous rencontré les responsables? À deux semaines du conclave budgétaire, où en sont vos réflexions sur ces médias? Les médias jouent un rôle tellement important dans notre démocratie, encore plus à l'heure où la Flandre, l'Italie et la France – lors du premier tour des dernières élections et encore plus lors du second – votent à l'extrême droite.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. — Monsieur le Député, je suis très attentive aux conditions de travail du personnel des EDA et des médias en général. C'est pourquoi je me réjouis qu'aucun licenciement ne soit prévu.

Ces dernières semaines, j'ai régulièrement rencontré l'ensemble des médias. J'ai récemment pu m'entretenir avec François le Hodey, patron du groupe IPM et des EDA, qui m'a fait part de ses inquiétudes liées à l'explosion des coûts pour son entreprise. Les conséquences de la crise énergétique concernent bien évidemment toutes les entreprises et tous les citoyens belges; le secteur de la presse n'y échappe pas.

L'Union européenne devra prendre certaines décisions à la fin de la semaine. Dans le même temps, les gouvernements travaillent aux soutiens à apporter aux secteurs d'activités, y compris aux médias. L'État fédéral et les Régions sont des fers de lance dans ce domaine puisque les aides économiques régionales soutiennent déjà les entreprises.

Pour ma part, je continue à soutenir le secteur des médias de manière directe. Lors des futurs travaux, nous devrons veiller à ce que les aides à la presse soient indexées dans leur globalité. Dans le cadre du prochain conclave budgétaire, les partenaires du gouvernement ont prévu de travailler sur les conséquences du coût énergétique et, plus généralement, sur la transition énergétique des différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour l'attention que vous portez au dossier. Je ne manquerai pas de vous réinterroger sur le sujet, ainsi que sur le suivi du Digital Services Act (DSA) et du Digital Markets Act (DMA) – directives adoptées par le Parlement européen au mois de juillet –, pour déterminer comment ils peuvent se décliner en Fédération Wallonie-Bruxelles.

7.6 Question de Mme Fadila Laanan à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée « Théâtres et lieux culturels: comment passeront-ils l'hiver?»

Mme Fadila Laanan (PS). – Voici quelques jours, Laurent Devin et moi-même avons interrogé le ministre-président au sujet des mesures prises en réaction à la crise de l'énergie. C'est la troisième grande crise à laquelle nous sommes confrontés, après la pandémie de la Covid-19 et les inondations de l'été 2021.

Les coûts de l'énergie explosent pour les lieux culturels, comme pour tous les citoyens. Les opérateurs du monde culturel s'inquiètent à ce sujet, singulièrement après tout ce qu'ils ont déjà vécu. Certains envisagent de fermer leurs portes durant quelques jours. D'autres se demandent s'ils devront baisser le chauffage et offrir des plaids et des boissons chaudes aux spectateurs.

Les musées sont confrontés aux mêmes interrogations. Ils entreposent des œuvres qui ne peuvent pas subir de variations de température. Les règles de conservation sont incontournables. De plus, les visiteurs se feront peut-être plus rares si les lieux n'étaient pas chauffés. Enfin, la ventilation des lieux culturels est recommandée pour lutter contre la propagation de la Covid-19. Dès lors, comment doivent-ils gérer le chauffage?

Madame la Ministre, je suppose que les différents secteurs vous ont contactée à ce sujet. Combien d'opérateurs envisagez-vous de soutenir? Le ministre du Budget a indiqué qu'il soutiendrait tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Lors du prochain conclave budgétaire, chaque ministre défendra les secteurs dont il a la charge. Quelle réponse comptez-vous apporter aux théâtres et aux lieux culturels qui, sans aide de votre part, risquent de ne jamais se relever de cette énième crise?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont touchés par la crise énergétique. Toutefois, au sein du secteur culturel, tous les lieux et opérateurs ne sont pas affectés de la même manière. L'impact de la crise énergétique est plus ou moins grand selon le mode de financement ou encore le type de bâtiment.

Dès lors, le gouvernement doit travailler à des solutions adaptées. Ce sera l'objectif des travaux que nous entamerons la semaine prochaine. En ce qui concerne le secteur culturel, la plupart des subventions sont indexées. C'est une nouvelle rassurante. Bien entendu, nous essayerons de garantir que toutes les subventions – des théâtres, des bibliothèques, des centres culturels et des musées – soient indexées afin de répondre à l'urgence.

Outre ces mesures, le gouvernement a décidé de ne pas réduire l'enveloppe issue du Plan de relance européen et de maintenir tous les investissements consentis pour permettre au secteur culturel d'être, à l'avenir, résilient sur le plan énergétique. Le gouvernement travaille ainsi sur les deux tableaux pour soutenir le secteur culturel: les mesures d'urgence et les investissements structurels.

Les crises s'enchaînent! Elles se ressemblent, même si chacune a ses spécificités. Elles affectent des secteurs et des personnes. Je garde des contacts réguliers avec le secteur culturel, comme je l'ai fait durant la crise sanitaire.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre, vous êtes très attentive aux secteurs dont vous avez la tutelle. Certes, la plupart des subventions qui sont octroyées aux opérateurs culturels sont indexées. Néanmoins, cela ne suffira pas à compenser l'augmentation des prix de l'énergie et des salaires, et des autres frais qui en découlent.

Je vous invite à rester à l'écoute des opérateurs et à maintenir le dialogue avec eux. Profitez du conclave budgétaire pour traiter l'ensemble de leurs revendications, en sachant toutefois que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'aura pas les moyens d'y répondre entièrement.

Vous êtes très créative et je suis certaine que vous trouverez des solutions permettant à tous les secteurs de maintenir leurs activités. Il y va de la survie des opérateurs culturels et de leurs employés. Plus encore, la culture est un moyen d'émancipation et d'épanouissement pour tous les citoyens. Or, nos concitoyens souffrent de la crise économique. S'ils se voient retirer les espaces qui leur permettent de voir le monde autrement et de retrouver du sens à leur vie, je n'ose imaginer ce qu'il adviendra. Je vous invite dès lors à mettre les bouchées doubles. Je serai à vos côtés dans cette démarche.

7.7 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulées «Fusion de l'hôpital du Sart-Tilman avec celui de la Citadelle de Liège»

Mme Diana Nikolic (MR). – Durant la précédente législature, le gouvernement fédéral a décidé d'une refonte du paysage hospitalier pour réaliser plus d'économies d'échelle et, *in fine*, améliorer l'offre de soins aux patients. Au-

jourd'hui, il est beaucoup question de la crise énergétique et de l'augmentation des coûts. La récente réforme du financement des hôpitaux s'inscrit aussi dans ce contexte.

À Liège, j'entends depuis longtemps cette rumeur concernant le rapprochement ou la fusion entre le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Liège et le Centre hospitalier régional (CHR) de la Citadelle. Les deux hôpitaux ont déjà développé des synergies dans les départements de la pédiatrie, de gynécologie et de neurologie. Depuis une semaine, la question a resurgi avec force dans les médias qui annoncent une fusion. Il y a quelques jours, ce point figurait d'ailleurs à l'ordre du jour du conseil d'administration du CHR de la Citadelle. Il est prévu de réunir des groupes de travail et l'entérinement de la fusion est annoncé pour le mois de décembre prochain.

Or, le CHU de Liège dépend encore en partie de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment pour les infrastructures et les investissements, entre autres dans les outils médicaux comme les PET-scan. Êtes-vous informée de cette décision, Madame la Ministre? Y avez-vous été associée? Comment la concertation a-t-elle eu lieu dans le cadre de ces discussions? Quel impact aurait cette éventuelle fusion sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je n'ai pas été saisie d'une demande de fusion entre le CHU de Liège et l'hôpital de la Citadelle. Cela étant, la création des réseaux hospitaliers locaux et régionaux accélère les coopérations entre hôpitaux, y compris universitaires. Il me reviendra d'agréer une fusion ou un groupement entre ces deux entités.

Le groupement permet aux deux hôpitaux de garder leur indépendance, avec un mode de fonctionnement et un numéro d'agrément distincts, tout en ayant une gouvernance commune, alors que la fusion se caractérise par un seul numéro d'agrément.

Un groupement semble ne pas poser de difficulté particulière. Il permettrait à la Fédération Wallonie-Bruxelles de continuer à exercer ses prérogatives, notamment pour l'achat de matériel lourd et les agréments. Il faut évidemment que ce groupement ait du sens en termes d'organisation des entités et de qualité des soins.

Mme Diana Nikolic (MR). – J'ai en effet assisté à une sorte d'emballement médiatique. Il n'est pas encore très clair s'il s'agit d'un regroupement ou d'une fusion.

Je souligne l'importance de la concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant que pouvoir de tutelle du CHU. Tout cela doit se faire dans l'intérêt du patient. La concertation est donc importante à ce niveau également.

N'oublions pas que sont aussi concernés les membres du corps médical. Le CHR de la Citadelle est une intercommunale. Par conséquent, les communes sont elles aussi concernées. Je ne peux donc qu'insister sur la nécessité de se concerter le plus possible. Voilà ce que je désire qu'on retienne de ma réplique et de nos échanges. Je resterai attentive à l'évolution de la situation.

- 7.8 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulées «Défense de la formation à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) à l'université»
- 7.9 Question de M. Benoit Dispa à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulées «Formation initiale des médecins à la pratique de l'IVG dans de bonnes conditions»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (Assentiment)

Mme Joëlle Kapompole (PS). – En cette journée internationale de l'avortement libre et sécurisé, il est indispensable de rappeler le droit inconditionnel des femmes à disposer réellement de leur corps. C'est aussi l'occasion de rappeler que ce droit est loin d'être acquis, au vu de l'actualité aux États-Unis, en Pologne, en Hongrie et peut-être même demain en Italie.

Aujourd'hui, plusieurs chercheurs, professeurs et médecins ont publié une carte blanche pour dénoncer la pénurie de médecins capables de pratiquer l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en Fédération Wallonie-Bruxelles. En réunion de commission, j'ai déjà souvent abordé ce sujet qui m'intéresse tout particulièrement. J'estime qu'une des recommandations de la carte blanche est particulièrement importante: obliger les facultés de médecine à intégrer la formation à la pratique de l'IVG dans leurs programmes de formation des futurs médecins. Ce n'est pas encore le cas actuellement.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette carte blanche? Quelle est votre analyse des différentes demandes que les auteurs y formulent? Enfin, comment améliorer à l'avenir la formation et la sensibilisation des futurs médecins à la pratique de l'IVG en Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Au moment où, en Iran, les femmes se soulèvent courageusement pour tenter d'obtenir la reconnaissance de leur droit à la liberté, il est important qu'en Occident, en l'occurrence en Belgique francophone, nous soyons attentifs à l'exercice réel, concret et effectif des droits légalement reconnus aux femmes. En ce 28 septembre, journée internationale pour

le droit à l'avortement, il est bon de rappeler que le droit à disposer librement de son corps et à l'IVG n'est pas un droit purement théorique ancré dans la législation. Il s'agit d'un droit ancré dans la réalité, ce qui suppose qu'il faille réunir toutes les conditions pour le mettre en œuvre, notamment la formation et la capacité du corps médical à pratiquer l'IVG.

Or, si j'en crois la carte blanche publiée à ce sujet aujourd'hui dans la presse, il semble que ces conditions ne soient pas réunies. Force est de constater, dans ce domaine comme dans d'autres, une pénurie de médecins, à la fois dans le secteur hospitalier et le secteur extrahospitalier. Il faut également déplorer une défaillance dans la formation initiale des médecins. Les signataires de la carte blanche soulignent le fait que «la formation initiale des médecins en Belgique également ne permet en aucun cas de les préparer dans de bonnes conditions à la pratique de l'IVG, voire participe à les en dissuader».

Madame la Ministre, partagez-vous ce constat pour le moins alarmant? Comment réagissez-vous par rapport à l'avis défavorable qu'a rendu l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) au sujet d'une demande de modification des formations universitaires liées à la pratique de l'IVG? Cette demande s'appuie sur les recommandations de la Commission nationale d'évaluation de la loi du 3 avril 1990 relative à l'interruption de grossesse. Où en est le Plan «Droits des femmes»? Ce plan prévoit notamment que l'ARES établisse «un relevé des activités d'enseignement ou de sensibilisation proposées par les facultés de médecine et écoles paramédicales visant l'apprentissage des techniques d'IVG»? Quelles initiatives comptez-vous prendre pour que le droit à l'IVG soit effectif et concrétisé dans les meilleures conditions psycho-médico-sociales? Que comptez-vous faire pour éviter que ce droit ne soit pas entravé, le cas échéant, par des manquements ou des défaillances dans la formation initiale des médecins?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai en effet pris connaissance de la carte blanche que vous évoquez, Madame et Monsieur les Députés. Vous avez également rappelé à quel point le droit à l'avortement est en danger aux États-Unis, en Pologne, en Hongrie et peut-être également en Italie.

Dans le cadre notamment du Plan «Droits des femmes», j'ai demandé à l'ARES d'établir un relevé de toutes les actions de sensibilisation et de formation à l'IVG dans nos établissements d'enseignement supérieur. Je lui ai aussi demandé s'il était nécessaire de renforcer ces formations.

J'ai reçu la réponse de la part de l'ARES à mes demandes: les activités de sensibilisation existent bel et bien dans la formation de base et elles concernent les aspects techniques et éthiques de l'IVG; il existe, par ailleurs, une obligation de formation à la pratique en gynécologie obstétrique; il est également possible de suivre une formation à la pratique de l'IVG en médecine générale, mais ce n'est pas obligatoire. Sur ce point précis, je rappelle qu'un médecin généraliste ne peut pas être obligé de pratiquer une IVG, car cet acte relève de la liberté du médecin. Comme vous l'avez rappelé, Madame Kapompole, l'ARES a estimé qu'il n'était pas nécessaire de modifier le cursus actuel.

Personnellement, je serai plutôt en faveur d'une formation obligatoire dans le cursus, ce qui ne signifie pas qu'un médecin soit obligé de pratiquer une IVG. Il garde l'entière liberté de ne pas la pratiquer. Pour ma part, je suis aussi disposée à demander à l'ARES de mener une réflexion sur cette possibilité d'instaurer une formation obligatoire.

J'observe également que les signataires de la carte blanche sont des membres du personnel enseignant et des chercheurs. Ils sont probablement les mieux placés pour transmettre cette demande à leurs autorités. De cette manière, lorsque la demande parviendra à l'ARES, celle-ci sera en mesure de prendre en considération cet avis.

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse et, en particulier, pour votre volontarisme vis-à-vis de l'ARES qui devra poursuivre la réflexion à ce sujet.

Une autre piste intéressante consiste à introduire dans la formation des modules relatifs au travail au sein des centres de planning familial. En effet, de plus en plus de jeunes se posent la question du sens de leurs études. Il en va de même pour les futurs médecins. L'occasion est ainsi donnée de mettre en évidence l'importance de cette formation.

Le groupe PS reste mobilisé aux côtés des femmes et de toutes les personnes concernées, quelle que soit leur identité de genre, pour que ce droit fondamental leur soit reconnu partout et à tout moment.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). — Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. J'en ai déduit que vous ne partagiez pas l'avis de l'ARES qui semble *a priori* favorable à une sorte de maintien du *statu quo*. Vous entrouvrez la porte vers la possibilité d'une formation obligatoire dans les cursus universitaires. Il est vrai que les chercheurs signataires de la carte blanche auront sans doute un rôle d'influence dans leurs institutions.

En outre, un élément de contexte sera propice pour que la réflexion se poursuive. La semaine dernière, j'ai assisté à l'installation de la nouvelle rectrice de l'Université de Liège (ULiège). Il s'agit d'un événement historique pour l'ULiège. D'autres femmes président aux destinées d'universités ou de hautes écoles. Il y a là peut-être un élément de contexte qui permettrait de sortir du statu quo. Ce dernier est manifestement insatisfaisant, au vu des arguments développés dans la carte blanche. Je fais en tout cas le vœu que les uns et les autres développent une intelligence collective permettant de dépasser une position quelque peu archaïque. Je souhaite en effet qu'il y ait une vraie ouverture par rapport à la question: il est indispensable que l'IVG se pratique dans les meilleures conditions, y compris sur le plan médical.

7.10 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Déficit de stages pour les étudiants de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Michele Di Mattia (PS). – La recherche d'un stage dans l'enseignement supérieur relève parfois d'un long chemin de croix pour nombre d'étudiants. Les stages représentent aussi une étape cruciale pour les employeurs. Il y a quelques jours, une nouvelle plateforme bruxelloise a fait son apparition: Meetern. Cette plateforme met en lien une dizaine de milliers d'étudiants avec des employeurs potentiels et a été particulièrement bien accueillie. Moyennant paiement, elle permet aux employeurs de poster leurs offres et d'accéder à une liste élargie de plusieurs milliers d'étudiants et de potentiels stagiaires. Notons que cette formule payante est réservée aux employeurs. À mi-chemin entre un réseau social et une société d'intérim, cette plateforme permet aux étudiants d'avoir un premier aperçu du marché de l'emploi et d'entrer en contact direct et personnalisé avec les collaborateurs des entreprises qui pourraient les accueillir.

Madame la Ministre, au-delà de la rémunération des stagiaires – évoquée il y a quelques jours à l'occasion d'une manifestation actionnée notamment par le Forum des jeunes –, quelle évaluation faites-vous de cette plateforme? Pensezvous qu'elle rende un service utile? S'il existe un déficit de stages, comment l'évaluez-vous? Par ailleurs, en lien avec les dispositifs régionaux de formation et d'emploi, envisagez-vous éventuellement une extension de ce genre de formules avec, en guise de prérequis, la qualité de l'encadrement pédagogique des stages?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, les employeurs sont en recherche intensive de stagiaires et il est vrai que certains secteurs – les psychologues en particulier – rencontrent des difficultés récurrentes, mais je n'ai pas connaissance d'un problème structurel en ce qui concerne les places de stage dans l'enseignement supérieur.

Nos établissements ne sont pas complètement démunis et mettent déjà une série d'outils à la disposition des étudiants: bases de données, carnets d'adresses ou encore conventions de stage permettant aux étudiants ayant perdu leur place de

stage d'en retrouver une nouvelle. Il est clair que la plateforme Meetern pourrait trouver sa place parmi ces dispositifs, si toutefois l'outil est jugé pertinent par les établissements. Mais il y a un bémol, puisque cette plateforme serait payante pour les employeurs. Il va de soi qu'elle ne doit absolument pas l'être pour les étudiants.

M. Michele Di Mattia (PS). – Par rapport au déficit d'offres de stage, les retours dont m'ont fait part le Forum des Jeunes et plusieurs organisations de jeunesse contredisent vos déclarations. Il serait peut-être opportun de faire une analyse de la situation. Si celle-ci met en lumière des difficultés, nous devons être en mesure de les baliser. En outre, nous devons assurer un encadrement pédagogique, car, à la suite des différentes crises que nous avons traversées, il est possible que des difficultés dont nous n'avons pas eu vent de manière claire se soient présentées sur le terrain.

7.11 Question de Mme Rachel Sobry à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réflexion quant aux cours le mercredi après-midi en Flandre»

Mme Rachel Sobry (MR). – Selon le département de l'éducation de la Vereniging van Vlaamse steden en gemeenten (Association des villes et communes flamandes, VVSG), il serait intéressant d'imposer des cours le mercredi après-midi à l'école. Cela permettrait d'alléger le programme des autres jours de la semaine, en faisant commencer ou finir les cours plus tôt. Le public visé est celui de l'enseignement secondaire. La VVSG estime que les adolescents, qui ont besoin de neuf heures de sommeil par jour, pourraient ainsi être plus concentrés et impliqués pendant les cours. Selon Bruno Humbeeck, psychopédagogue à l'Université de Mons (UMons), tout ce qui est fait pour le bien de l'enfant est évidemment louable. Cependant, il précise qu'une réflexion sur les rythmes journaliers est nécessaire dès à présent.

Je crois savoir que vous avez commandé une étude sur le sujet auprès de la Fondation Roi Baudouin (FRB). C'est pourquoi, voyant que le sujet refait à présent débat dans le Nord du pays, je me permets de vous demander ce que vous pensez de la proposition visant à rendre obligatoires les cours le mercredi après-midi à l'école en Flandre? En Fédération Wallonie-Bruxelles, où en est l'étude sur les rythmes journaliers? Enfin, les discussions avec les autres Communautés sur la réforme des rythmes scolaires annuels se poursuivent-elles? Le cas échéant, les positions de nos voisins ont-elles évolué?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. — Madame la Députée, je vous propose de lire ma réponse du 8 septembre dernier sur l'état des lieux de l'étude relative aux conditions de faisabilité de la réforme des rythmes journaliers. J'y ai expliqué la manière dont la FRB a imaginé le travail. De plus, j'ai indiqué que je n'avais pas l'intention de mener cette réforme sous cette législature, mais

que le prochain gouvernement héritera d'un dossier comprenant différentes pistes d'orientation qu'il lui appartiendra de trancher.

Vous comprendrez donc que je ne développe pas ces hypothèses actuellement. D'ailleurs, l'étude n'est pas complètement finalisée. L'avis n° 3 du Groupe central, qui est le document fondateur à partir duquel tous les travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence ont été lancés, n'évoque pas la question des cours le mercredi après-midi. Nous n'avons donc pas creusé cette voie. Par ailleurs, le travail de chaque Communauté se poursuit en toute autonomie. Nous ne sommes donc pas tenus au courant de l'évolution de ce qui se passe chez nos voisins.

Mme Rachel Sobry (MR). – Madame la Ministre, je consulterai votre précédente réponse ainsi que les résultats de l'étude de la FRB. Le débat sur les rythmes journaliers n'est pas neuf. Il y a vingt ans déjà, le gouvernement flamand avait envoyé un texte aux établissements leur permettant d'organiser ponctuellement des activités le mercredi après-midi.

Je comprends que vous n'entreprenez pas cette réforme sous la présente législature, car la réforme des rythmes annuels vient d'être lancée. C'est une réforme de grande ampleur. Le bien-être des élèves doit rester au centre des préoccupations dans tous les cas. Si les psychopédagogues et autres professionnels indiquent que cette réforme pourrait être bénéfique pour les enfants, la réflexion doit au moins être entamée. C'est ce que vous avez fait en commandant cette étude. Ce sera une affaire à suivre durant la prochaine législature.

- 7.12 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Rencontre avec les organisations syndicales du personnel des écoles suite à leur action du 27 septembre»
- M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). Madame la Ministre, 500 enseignants en colère ont manifesté devant le siège de votre gouvernement ce 27 septembre. Ils estiment ne plus être en état d'exercer correctement leur métier pour plusieurs raisons, notamment la taille des classes. Un professeur de mathématiques m'a expliqué qu'il devait donner cours à 34 élèves. Or, tout enseignant sait qu'il est impossible de travailler correctement dans de telles circonstances. Ce n'est évidemment qu'un exemple parmi beaucoup d'autres.

Vient ensuite la pénurie: de nombreux enseignants souffrent de ne pas avoir assez de collègues. Ils constatent que beaucoup d'élèves passent des mois sans recevoir certains cours. Par exemple, un professeur de sport de l'enseignement primaire doit assumer la totalité des cours d'une classe de première année. Je suis moi-même enseignant de formation, mais je serais bien incapable d'apprendre la lecture à des enfants de 6 ans. Là encore, ces circonstances sont tout à fait inacceptables.

Enfin, beaucoup d'enseignants estiment que la charge de travail administratif qui leur est imposée est excessive, surtout ces dernières années. Ils ont parfois le sentiment de perdre leur temps et de ne pas faire leur vrai travail correctement. Cela engendre une certaine démotivation qui ne fait qu'accentuer la pénurie.

Avez-vous rencontré les représentants des syndicats à l'occasion de la manifestation d'hier? Quelle a été la nature des éventuels échanges? Quelle a été votre réponse?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. — Monsieur le Député, je n'ai pas rencontré les représentants des organisations syndicales, car ils n'en ont pas fait la demande, ni au gouvernement ni à moi-même. En revanche, mon cabinet ou moi-même avons rencontré des représentants syndicaux à de nombreuses reprises depuis la rentrée scolaire, dans le cadre de nos réunions récurrentes portant sur les chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence d'abord, mais aussi lors des réunions des groupes de travail que le gouvernement s'était engagé à constituer à la suite de l'action de grève du mois de mai 2022 à Liège. Nous avions alors pris plusieurs engagements.

Notre premier engagement était de constituer un groupe de travail relatif à la taille des classes et nous avions promis des résultats concrets au cours de cette année. Après une première réunion, ce groupe de travail se réunira à nouveau demain, la première étape étant d'objectiver une série de données.

En ce qui concerne la pénurie d'enseignants, je vous ai déjà expliqué longuement les actions du gouvernement à travers un deuxième paquet de mesures de lutte contre la pénurie d'enseignants. Ce paquet de mesures et le texte qui l'accompagne suit son parcours législatif. Le problème de pénurie n'est pas nouveau. Il se constate au niveau mondial, est complexe et multifactoriel. Les réponses à y apporter sont tout aussi complexes et multiples. Nous faisons tout notre possible pour trouver des solutions.

Nous avions également pris des engagements vis-à-vis des organisations syndicales sur la charge de travail liée au plan de pilotage. Un groupe de travail s'est réuni à la fin de l'année dernière et une nouvelle réunion de ce groupe aura lieu la semaine prochaine.

Enfin, même si vous ne l'avez pas abordé, le texte portant sur la question de l'évaluation a été reporté d'un an afin de pouvoir le retravailler en profondeur et répondre aux inquiétudes des organisations syndicales. Vous voyez donc que nous continuons à entretenir des relations très régulières avec ces dernières et nous continuons à privilégier la concertation, méthode de travail que nous souhaitons poursuivre.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, la situation actuelle dans l'enseignement est très grave. D'après les données que nous avons d'un réseau, un tiers des élèves a dû passer des examens de repêchage. Ce taux est

anormalement élevé et symptomatique. Jusqu'à présent, les mesures proposées sont largement insuffisantes. Le secteur a besoin d'un véritable électrochoc qui doit se produire grâce à des mesures fortes, sur la taille des classes, mais aussi sur la possibilité des enseignants à enseigner. Eux-mêmes le demandent. Des mesures à cet égard peuvent être prises assez rapidement. Sans électrochoc, de plus en plus d'enfants seront privés d'un enseignement digne de ce nom. Ce sont les enfants des classes populaires qui en pâtiront le plus, ce que le PTB ne peut vraiment pas accepter.

8 Prise en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire afin de garantir la gratuité du temps de midi dans l'enseignement fondamental, déposée par Mme Bernard et consorts (doc. 438 (2022-2023) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission de l'Éducation. (Assentiment)

9 Projet de décret portant diverses dispositions relatives aux sports, à l'aide à la jeunesse et à la jeunesse (doc. 432 (2020-2021) n° 1 à 3)

9.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Dodrimont, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Beugnies.

M. John Beugnies (PTB). – Le groupe PTB soutient l'emploi dans tous les secteurs concernés par ce projet de décret. Nous souhaitons que les aides à l'emploi soient pérennisées, et même renforcées. Cependant, nous sommes inquiets du fait que ce texte octroie les aides à l'emploi sur la base d'appels à projets, ce qui n'était pas le cas de l'ancien dispositif. Cette inquiétude a d'ailleurs été partagée en réunion de commission par un collègue du groupe Ecolo, membre de la majorité, lequel aurait souhaité que le système d'agrément soit privilégié par rapport au système d'appels à projets. Dès lors, je m'étonne de constater que le groupe Ecolo votera en faveur de ce dispositif, qui repose bel et bien sur des appels à projets.

Les instances dont le fonctionnement repose sur les aides à l'emploi seront mises en concurrence. En outre, elles consacreront plus de temps à répondre à des appels à projets, au lieu de s'occuper de leurs missions. Elles entreront donc dans la course aux subventions bien connue de tout le secteur associatif! Elles se caseront la tête à remplir un dossier sans avoir la certitude d'être sélectionnées.

Pour résumer, le projet de décret consiste à passer d'un système favorisant des moyens structurels à un système privilégiant des moyens potentiels et ponctuels pour les associations. Autrement dit, il instaure une concurrence entre associations. Certaines gagneront, d'autres non! Or, il ne peut y avoir de perdants dans des secteurs comme l'aide à la jeunesse et la jeunesse! Le dispositif engendrera de l'austérité!

En conclusion, mon groupe s'abstiendra. Nous ne voterons pas contre le projet de décret, car il pérennise des aides à l'emploi. Toutefois, par notre abstention, nous souhaitons dénoncer le fait que le système d'appels à projets génère de la concurrence dans des secteurs cruciaux pour la population. Nous dénonçons aussi l'absence d'indexation des salaires et un risque très sérieux de disparition d'emplois dans ces secteurs essentiels.

M. le président. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Les dispositions du présent projet de décret visent à permettre au secteur des sports, de l'aide à la jeunesse et de la jeunesse de réceptionner les moyens de la convention premier emploi (CPE). Dans le secteur des sports, le dispositif permet d'utiliser ces moyens pour conclure des contrats visant à promouvoir le sport de haut niveau en Communauté française. Chaque euro visant à promouvoir le sport est bienvenu. Nous connaissons tous la part du budget consacré au sport en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est primordial de veiller à l'octroi de moyens pour assurer le développement et le rayonnement de nos sportives et sportifs. Pour eux, c'est une excellente nouvelle et nous nous en réjouissons.

Le mécanisme actuel devait être revu juridiquement à la suite de la décision de l'État fédéral et du gouvernement wallon de dénoncer les accords. Il fallait requalifier les dépenses de personnel et les traduire en subventions. C'est en passe d'être fait.

M. le président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). — Je remplace au pied levé mon collègue M. Dodrimont, qui serait intervenu avec plaisir aujourd'hui, au moment où le sport belge de haut niveau est à son apogée. Grand fan de cyclisme, il aurait aimé souligner que Remco Evenepoel, à seulement 22 ans, après avoir gagné La Vuelta, a remporté le maillot arc-en-ciel, ce qui présage de nombreuses autres victoires.

Comme l'a souligné M. Witsel, il fallait statuer en matière de CPE puisque la sixième réforme de l'État a créé une sorte de vide juridique nécessitant de stabiliser l'ensemble du secteur. Chaque année en effet, à l'aide de cavaliers budgé-

taires, il fallait renouveler les sommes qui étaient allouées au public cible que sont les jeunes de moins de 26 ans par tout employeur public ou privé dont l'effectif est égal ou supérieur à 50 unités. Cette aide à l'emploi est en réalité une subvention. Il fallait donc légiférer. Aujourd'hui, Madame la Ministre, à travers votre projet de décret, vous prenez des mesures concernant vos compétences que sont les sports, l'aide à la jeunesse et la jeunesse.

Les dispositions relatives au sport n'ont fait l'objet d'aucune contradiction lors des discussions en réunion de commission. Ce nouveau mécanisme permettra en effet de ne plus limiter l'âge du CPE à 26 ans, ce qui représentait une difficulté pour les sportifs, qui voyaient leur contrat s'arrêter et devaient s'inscrire dans une autre formule que celle qu'ils connaissaient. Les anciens contrats continueront à être attribués de manière transparente sur la base de dossiers complétés et soumis par les fédérations sportives avec des critères et des conditions connus de tous. Les contrats sont conclus avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais les sportifs sont mis à la disposition des fédérations. Cela présente un double avantage: les fédérations ne sont pas contraintes de se charger de l'aspect administratif de la gestion des contrats et elles sont moins soumises à d'éventuelles pressions dans les choix opérés. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle, qui ravit tous les membres de notre commission.

En matière d'aide à la jeunesse, nous avons là aussi transformé et cadenassé le mécanisme, puisqu'il s'agit d'un appel à projets bisannuel d'un montant annuel de 1,1 million d'euros, qui vise la prévention du décrochage social des jeunes ainsi que la mise en œuvre des dispositifs permettant aux jeunes de devenir acteurs de la société.

Permettez-moi de recourir à une métaphore sportive: auparavant, l'on subventionnait les joueurs sans leur proposer de matchs. Aujourd'hui, cet argent sert à concrétiser des projets qui atteindront l'objectif visé dans les matières concernées.

C'est également le cas dans le volet «jeunesse», avec un appel à projets trisannuel de 45 000 euros, sur des thèmes tels que l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), l'éducation aux médias, l'information des jeunes, la mobilité nationale et internationale ou les politiques locales de jeunesse.

Comme pour tout projet, l'avis des secteurs concernés et du Conseil d'État a été sollicité. Les secteurs ont fait valoir certaines craintes, que la ministre a entendues. Rien n'est jamais parfait: d'autres préféreraient que les montants octroyés soient encore plus élevés et que l'on valide davantage encore les mécanismes d'aide et de projets. Mais nous venons de loin, puisque nous vivons dans l'insécurité juridique depuis ce transfert de compétences en 2014 et 2015.

Aujourd'hui, le projet que nous sommes amenés à voter amène beaucoup plus de stabilité. Le Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse

et de la protection de la jeunesse (CCPAJPJ) salue d'ailleurs le soutien par le gouvernement du secteur de la prévention, et souligne que l'on passe de subventions annuelles à des subventions pour deux, voire trois années.

Madame Greoli, vous souriez, car vous faites partie des personnes qui en voudraient plus. Mais la pérennité de l'emploi – même si nous n'en sommes pas à des subventions à durée indéterminée – et l'allègement de la charge administrative que souhaitaient les secteurs ont été assurés.

Le Conseil d'État, Madame la Ministre, a également fait part de ses remarques: vous les avez intégrées. Certes, son avis a été utilisé en réunion de commission pour critiquer votre projet, mais une lecture globale permettait d'apaiser les craintes.

C'est donc avec conviction que nous voterons ce texte.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (Les Engagés). – Je m'adresse d'abord à vous, Monsieur Tzanetatos, pour vous dire que, oui, j'espérais davantage. Il y a des personnes dont je n'attends plus rien. Mais de la part de celles en qui j'ai encore confiance, je peux espérer beaucoup. Ne soyez donc pas étonné si mon intervention diffère de la vôtre.

Madame la Ministre, sur le plan sportif, nous n'avons pas de critiques à formuler sur votre projet qui amène des améliorations. Il serait malhonnête de ma part de ne pas le souligner. Mais j'aurais aimé vous complimenter autant sur votre projet de décret que je ne l'ai fait au sujet de votre interview d'hier. Je vous avoue que j'espérais beaucoup plus. J'attendais que vous montriez le bon exemple, là où d'autres s'acharnent à prendre des décisions contraires à la Charte associative, à la bonne gouvernance, à la simplification administrative.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) s'engage fermement sur une simplification administrative. C'est aussi votre parti qui, souvent, nous rejoint sur un certain nombre de considérations, y compris sur la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE). Mais dans ce cas-ci, vous ratez l'occasion, en pas-sant d'appels à projets d'une année à des appels à projets de deux, voire trois ans. Pour le secteur sportif, c'est bien. Pour d'autres, vous manquez l'occasion de montrer, tant à vos partenaires de la majorité qu'à l'opposition, qu'il est pos-sible de prendre des mesures politiques structurelles, de respecter la Charte as-sociative, de conforter des secteurs et de laisser se développer, de manière structurelle, des projets indispensables.

Les secteurs ne s'y sont pas trompés et les acteurs de terrain ont émis un certain nombre de remarques et de réflexions que je voudrais résumer ici. Ce que vous proposez empêche les associations de bénéficier de subventions structurelles et fragilise celles qui sont déjà touchées par la réforme des APE – je vise particu-

lièrement le groupe PS à ce propos – et pour lesquelles la question de la nonindexation se pose. Pour ce dernier point, je me réjouis si les 38 millions d'indexation des salaires promis par la ministre Morreale pour 2022 seront débloqués.

Je l'ai dit: cela remet en cause les principes de la Charte associative et engendre des lourdeurs administratives. Bref, c'est une occasion manquée. Des appels à projets seront lancés, mais Les Engagés et moi-même continuons à penser que la technique des appels à projets est structurellement dangereuse pour la pérennisation des secteurs. Elle est utile pour le lancement de nouvelles initiatives, mais lorsque celles-ci ont fait preuve de leur efficacité et sont utiles à la société, elles doivent être pérennisées. C'est donc aussi avec conviction que Les Engagés voteront contre ce projet de décret.

M. le président. - La parole est à M. Daele.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Beaucoup de choses ont déjà été dites en réunion de commission; je ne reviendrai donc pas sur l'ensemble du dispositif.

Pour ma part, ce projet de décret est bénéfique et nécessaire, car il permet d'octroyer de l'argent versé cette fois par notre Fédération, alors que d'autres instances s'en chargeaient auparavant. Personne n'aurait compris que ce ne soit pas le cas.

Quant à la méthode retenue dans le dispositif, la satisfaction est générale, en tout cas par rapport au secteur du sport. Pour les secteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, plusieurs questions demeurent. Toutefois, nous sommes tous d'accord pour dire que les agréments constituent une réelle simplification par rapport au système d'appels à projets. De nombreux opérateurs, comme les services d'hébergement, bénéficieront de ce nouveau système. D'ailleurs, je tiens à souligner que le gouvernement a réalisé, durant la présente législature, d'immenses avancées dans la simplification administrative. Indéniablement, un pas a été franchi.

Pour que le dispositif soit fonctionnel dès le 1^{er} janvier prochain, un appel à projets sera, cette fois encore, malheureusement nécessaire. À long terme, il conviendra de faire en sorte que le nouveau mécanisme soit appliqué partout. Madame la Ministre, nous savons que vous y serez attentive. Vous l'avez prouvé par le passé. À cet égard, nous vous faisons confiance et, par conséquent, nous voterons en faveur de ce projet de décret.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

9.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

(28)

Je suspends la séance jusque 16h00.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15h30 et reprise à 16h00.

M. le président. - La séance est reprise.

9.3 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.
- 81 membres ont pris part au vote.
- 61 membres ont répondu oui.
- 10 membres ont répondu non.
- 10 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Fatima Ahallouch, M. François Bellot, Mme Alexia Bertrand, M. Olivier Biérin, Mme Nicole Bomele Nketo, M. Martin Casier, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Sybille de Coster-Bauchau, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Sadik Köksal, Mme Fadila Laanan, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, Mme Françoise Mathieux, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Sophie Précriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, Mme Françoise Schepmans, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Michaël Vossaert, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: M. Christophe Bastin, M. René Collin, M. François Desquesnes, M. Benoit Dispa, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Alda Greoli,

M. Pierre Kompany, M. Julien Matagne, Mme Marie-Martine Schyns, Mme Mathilde Vandorpe.

Se sont abstenus: Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Jori Dupont, M. Antoine Hermant, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Julien Liradelfo, M. Germain Mugemangango, M. Samuel Nemes, Mme Amandine Pavet, M. Luc Vancauwenberge.

M. le président. - Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16h05.

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

- au ministre-président Jeholet, par M. Dispa;
- au ministre Daerden, par Mme Schepmans et M. Lepine;
- à la ministre Linard, par Mmes Cortisse, Roberty et Sobry;
- à la ministre Glatigny, par Mmes Vandevoorde, Bernard, Schyns, Greoli, Galant et Goffinet ainsi que par MM. Liradelfo, Daele et Witsel;
- à la ministre Désir, par Mmes Cassaert-Mailleux, Ahallouch, Gahouchi et Galant ainsi que par MM. Lux, Vossaert et Léonard.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

- le recours en annulation du décret de la Région flamande du 4 février 2022 modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux, en ce qui concerne la mise à disposition d'une aggravation de la sanction, introduit par l'ASBL Vereniging van Industriële Pluimveeslachterijen van België et autres;
- le recours en annulation des articles 18, § 2, 1°, 19, § 1^{er} et § 2, 4°, 21, § 2, et 23 de la loi du 28 février 2022 portant des dispositions diverses en matière d'énergie, introduit par l'ASBL OKRA, *trefpunt* 55+ et autres ;
- le recours en annulation de l'article 2, 1°, de la loi du 28 février 2022 [relative] à la vaccination et à l'administration, par des pharmaciens exerçant au sein d'officines pharmaceutiques ouvertes au public, des vaccins autorisés dans le cadre de la prophylaxie du Covid-19, introduit par l'ASBL Association belge des syndicats médicaux;
- le recours en annulation de l'article 58bis de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière, introduit par Agnès Santin;
- le recours en annulation des articles 16, 17, 18, 19 et 21 du décret de la Région wallonne du 3 février 2022 modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé en ce qui concerne la promotion de la santé et la prévention, introduit par l'ASBL Notre Bon Droit et autres;
- le recours en annulation et la demande de suspension de l'article 64, § 2, de la loi du 30 juillet 2022 visant à rendre la justice plus humaine, plus rapide et plus ferme II, introduits par E.G. et I.M;
- le recours en annulation partielle de la loi du 29 janvier 2022 modifiant la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités et du chapitre I^{er} du titre IV de la loi du 18 mai 2022 portant des dispositions diverses urgentes en matière de santé, introduit par la Fédération des mutualités socialistes du Luxembourg;
- l'arrêt du 15 septembre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 128, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle ne viole pas les articles 10, 11 et 13 de la Constitution en ce qu'il a pour conséquence que la partie civile qui met l'action publique en mouvement par une plainte avec constitution de partie civile devant le juge d'instruction est redevable d'une indemnité de procédure à l'inculpé que la juridiction d'instruction a renvoyé devant le juge pénal pour certaines préventions, mais qui a bénéficié d'un non-lieu pour d'autres préventions pour lesquelles seule la partie civile a mis l'action publique en mouvement;

- l'arrêt du 15 septembre 2022 par lequel la Cour annule l'article 326/7, § 3, du Code des impôts sur les revenus 1992, l'article 289bis/7, § 3, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, l'article 146 duo decies, § 3, du Code des droits de succession et l'article 211bis/7, § 3, du Code des droits et taxes divers, insérés par les articles 9, 26, 41 et 55 de la loi du 20 décembre 2019 transposant la directive (UE) 2018/822 du Conseil du 25 mai 2018 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration, en ce qu'ils prévoient que l'intermédiaire qui est tenu au secret professionnel pénalement sanctionné ne peut pas se prévaloir du secret professionnel en ce qui concerne l'obligation de déclaration périodique relative aux dispositifs commercialisables au sens de l'article 326/4 du Code des impôts sur les revenus 1992, de l'article 289bis/4 du greffe, Code droits d'enregistrement, d'hypothèque l'article 146nonies du Code des droits de succession et de l'article 211bis/4 du Code des droits et taxes divers, et par lequel la Cour annule l'article 289bis/13 droits d'enregistrement, d'hypothèque l'article 146septdecies du Code des droits de succession et l'article 211bis/12 du Code des droits et taxes divers, insérés par les articles 32, 46 et 60 de la loi du 20 décembre 2019 précitée;
- l'arrêt du 15 septembre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 1455, 14523 et 14524 du Code des impôts sur les revenus 1992 ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution;
- l'arrêt du 15 septembre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 39 de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 25 avril 2019 réglant l'octroi des prestations familiales ne viole pas les articles 10, 11 et 23 de la Constitution.